

Présentation des tapuscrits

1 Principes généraux

Les *Cahiers du Rifal*, revue scientifique du Réseau international francophone d'aménagement linguistique (Rifal), paraissent chaque année à la suite d'un appel à contributions. La thématique abordée est fixée par le Réseau et la direction scientifique du numéro est confiée à une ou plusieurs personnalités actives dans le domaine abordé. La revue publie également des actes de colloque et de séminaires.

Les articles destinés à paraître dans les *Cahiers du Rifal* doivent être soumis au(x) directeur(s) scientifique(s) du numéro à paraître.

Seuls seront publiés les textes tenant compte de l'avis scientifique reçu et répondant aux conventions ici mentionnées.

Le texte sera original, inédit et rédigé – ou traduit – en langue française. Par la suite, il ne pourra pas être publié ailleurs sans l'accord du Rifal.

La signature figurera en fin d'article. Elle sera en italiques et répondra au modèle suivant :

*Prénom(s) et nom de l'auteur,
Département,
Organisme,
Ville, Pays
Courriel.*

Le tapuscrit sera présenté en double interligne en police Times Roman de corps 12. Le papier sera de format A4, avec une marge de deux centimètres sur les quatre bords. Sauf avis contraire, la longueur ne dépassera pas 20 pages, soit environ 30 000 signes.

L'auteur rédigera obligatoirement un résumé de l'article en 80 mots maximum et proposera de 3 à 6 termes-clés.

2 Traitement de texte

Le fichier de traitement de texte sera envoyé sous forme électronique, soit par courriel, soit sur disquette.

S'il possède le logiciel *Word*, l'auteur suivra le modèle *rifal.dot* disponible sur le site Internet de la revue.

L'auteur veillera à recourir aux commandes de mise en forme des paragraphes (Format – Paragraphe) et n'utilisera pas abusivement les touches « espace », « entrée » et « tabulation » pour créer des interlignes et des retraits (utiliser le bouton ¶ pour les visualiser).

On veillera à ne pas abuser des images et captures d'écran. Les illustrations seront sauvegardées sous un format graphique riche (*bmp* de préférence), en autant de fichiers distincts.

Les fichiers de définition des éventuelles polices *true types* (on pense aux caractères des africanistes) seront fournis à côté du fichier de traitement de texte.

3 Typographie

Le texte sera présenté en caractères romains. Seuls les titres (ouvrages, colloques, programmes...), les autonymes et les mots étrangers figureront en italiques. Les caractères **gras** ne sont normalement pas autorisés.

Pour l'emploi des majuscules, on se conformera aux conseils du *Bon Usage*. Les titres d'ouvrage seront toujours écrits avec une majuscule au premier mot cité et aux éventuels noms propres.

Les guillemets utilisés sont les doubles chevrons « ». Ils encadrent les citations, les traductions et tout premier emploi d'un mot créé par l'auteur ou utilisé de manière inhabituelle.

4 Titre, titre courant et sous-titres

Le titre de l'article sera concis et attirant. L'auteur veillera à fournir également un titre courant de maximum 60 caractères. Le texte sera organisé de manière à ne pas dépasser trois niveaux de sous-titres, numérotés sous la forme 1, 1.1, 1.1.1. L'introduction et la conclusion feront partie de la numérotation.

5 Sigles et acronymes

Les abréviations seront expliquées dans des parenthèses lors de leur premier emploi, à moins que leur signification ne soit supposée connue d'un large public.

Les noms d'organismes dont l'abréviation est épelée (sigles) s'écrivent en capitales, avec points abrégatifs : *B.T.Q.*, *D.G.L.F.*, *O.L.F.*, etc. Ceux dont l'abréviation est prononcée comme un mot (acronymes) s'écrivent en capitales, sans points abrégatifs : *CILF*, *EURODICAUTOM*, *RIFAL*, etc.

De manière générale, on s'interdira de multiplier l'emploi des sigles et acronymes.

6 Énumérations

On évitera tout usage abusif de l'énumération, ce procédé étant réservé à la citation de points relativement brefs.

Chaque élément énuméré :

- sera précédé d'un tiret ;
- commencera par une minuscule ;
- se terminera par un point-virgule, le dernier élément étant suivi d'un point.

7 Exemples

Les exemples seront précédés d'un numéro entre crochets. S'ils sont en langue étrangère, ils figureront en italiques.

Les interventions dans les propos d'autrui figureront entre crochets.

[1] *Nagize scandale* [=escale] à *Nairobi*.

[2] *Muganga yasanze mfise affection* [=infection] *mu ryinyo*.

8 Notes

Les appels de note se placent en exposant, selon une numérotation continue. Les notes paraîtront en bas de page. Aucune référence bibliographique ne peut figurer dans celles-ci (*cf.* bibliographie).

9 Bibliographie

La bibliographie suivra impérativement le système « auteur-date » (norme ISO 690) **et ne figurera donc pas dans les notes.**

Dans le corps du texte, on mentionnera uniquement la responsabilité principale (en minuscules), suivi entre parenthèses de la date d'édition et de la page concernée.

Comme le fait remarquer Pierre Lerat (1995 : 21) : « Une langue spécialisée ne se réduit pas à une terminologie ».

Si l'auteur a publié plusieurs ouvrages la même année, on les identifie par l'ajout d'une lettre (p. ex. 2001a et 2001b). La bibliographie proprement dite sera placée en fin d'article, sur une feuille séparée. Sa présentation se fera dans l'ordre alphabétique des responsabilités principales, conformément aux exemples figurant ci-dessous.

Hanse (J.) et Blampain (D.), 2000 : *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, 4^e édition, Bruxelles : De Boeck - Duculot.

ISO 690, 1987 : *Documentation - Références bibliographiques - Contenu, forme et structure*, Genève : Organisation internationale de normalisation.

Lerat (P.), 1995 : *Les langues spécialisées*, Paris : Presses universitaires de France (Linguistique nouvelle).

Mathieu-Colas (M.), 1996 : « Représentation de la polysémie dans un dictionnaire électronique », dans Clas (A.), Thoiron (Ph.) et Béjoint (H.), éd., *Lexicomatique et dictionnaires, IV^{es} journées scientifiques du réseau thématique « Lexicologie, terminologie, traduction »*, Université Lumière (Lyon II), 28-30 septembre 1995, Montréal : AUPELF-UREF et Beyrouth : F.M.A., p. 317-325.

Rousseau (L.-J.), 1995 : « Le marché terminologique québécois », dans *Terminologies nouvelles*, n° 13, p. 39-41.

Les références à des documents disponibles uniquement sur Internet suivront les mêmes modèles, mais préciseront l'adresse électronique (U.R.L., sans la mention *http://*). L'indication de dernière date de mise à jour aura valeur de date d'édition ; à défaut, on retiendra la date de consultation.

G.D.T., 2001 : *Le grand dictionnaire terminologique*, Québec, Office de la langue française et Semantix, consulté le 15 juin 2001, www.granddictionnaire.com.

Stinckwich (S.), 1999-2000 : *Aspects informatiques des bases documentaires hétérogènes et réparties*, Caen : Université de Caen, www.iut3.unicaen.fr/~stincs/ged/index.html.